

C-08-12-2025/17



Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

SLOW

ID : 027-242700276-20251208-C08122025_17-DE

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 44
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 32
Date de Convocation : 01/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Huit Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président,

Mesdames Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Danielle JEANNE, Sandrine BLONDEAU, Nielle GAUTHIER, Elise COUTURIER, Jeannick LAPEYRONNIE,

Messieurs David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Gérard THEBAUD, Bruno FRICHOT, Hubert LAMY, Christophe DUFLOT, Marc GARREAUD, Jean-Daniel GUITTON, Jean-Claude DUFOSEY, Ghislain HOMO, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

Monsieur Nicolas MARTIN représentant Monsieur Stéphane GUERIN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mesdames Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Laurence CLERET, Sophie JEHENNE

Messieurs Christian GOBERT, Jean-Jacques CHEVALIER, Jérôme BRUXELLE, Serge BOURLIER, Philippe LEFORT, Bruno LEVEQUE, Jacques FAUVEL, Gérard MORIN

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : FOURNITURE ET GESTION DE TITRES RESTAURANTS POUR LE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES, DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE DE CONCHES

Monsieur Jérôme PASCO indique qu'un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté de Communes du Pays de Conches, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Commune de Conches, pour la fourniture et la gestion de titres restaurant, sous forme dématérialisée, pour le personnel des trois collectivités.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a été désignée en qualité de coordonnateur qui signera et notifiera l'accord-cadre au nom et pour le compte du groupement. Mais l'exécution technique et financière sera assurée par chaque membre du groupement, en application des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique.

Le marché en vigueur arrivant à échéance, une nouvelle consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2-1 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un accord-cadre avec maximum, avec émission de bons de commande en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, pour une période initiale de deux ans, reconductible une fois, soit une durée maximale, toutes périodes confondues de 48 mois.

Les montants maximum pour chaque période sont les suivants :

- Communauté de Communes du Pays de Conches : 280 000 € H.T.
- Centre Intercommunal d'Action Sociale : 50 000,00 € H.T.
- Commune : 140 000,00 € H.T.

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-99243, au JOUE sous la référence 586233-2025, ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 5 retraits du dossier de consultation ont été identifiés. 3 offres ont été remises par les Sociétés UP COOP, EDENRED et SWILE.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique 2.1-Méthodologie du candidat pour l'exécution des prestations objet de l'accord-cadre répartis comme suit : →Description méthodologique du traitement d'une commande type de titres restaurants dématérialisés reçue (10 pts) →Simplicité de l'outil de commande (commande en ligne, import de fichier, fonctionnalités (5 pts) →Description des mesures d'accompagnement proposées au groupement de commandes pour la mise en place du marché ainsi que l'assistance technique en cours d'exécution du marché (5 pts) →Suivi des mouvements de la carte sur application smartphone (5 pts) →Délai de fabrication et d'expédition en cas de carte déclarée perdue ou volée par un salarié (5 pts)	60.0 30.0
2.2-Caractéristiques et performances de la plate-forme « client » mise à disposition de chaque membre du groupement	10.0
2.3-Avantages accordés aux bénéficiaires, attractivité des offres et services annexes (tarifs préférentiels et réductions diverses)	10.0
2.4-Nombre d'affiliés (enseignes partenaires du prestataire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Conches et dans le département de l'Eure, et départements limitrophes)	10.0

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 Octobre 2025, a arrêté le classement au vu de ces critères d'attribution selon le détail suivant :

- 1- UP COOP
- 2- SWILE
- 3- EDENRED

Et décidé d'attribuer le marché à la Société UP COOP dont l'offre se révèle la mieux-disante

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ **Prennent** acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres quant à l'attribution du marché relatif à la fourniture et la gestion de titres restaurant dématérialisé pour le personnel, à la Société UP COOP.

- ↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

